

MARCHES PUBLICS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
TRAITEMENT DES EPAUFRURES ET CONFORTATION D'ESCALIERS BETON
AU LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT A BONDOUFLE

Rue Georges Pompidou
91070 BONDOUFLE

MARCHE N° 0000001

PROCEDURE ADAPTEE

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

Section I - Identification du pouvoir adjudicateur

LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT
Rue Georges Pompidou
91070 BONDOUFLE

Tel. : 01.69.11.35.40
Fax : 01.60.86.87.52

Section II - Nom et adresse officiels de l'acheteur

Entité : LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT		
Adresse : Rue Georges Pompidou		Code postal : 91070
Ville : BONDOUFLE		Pays (autre que la France) :
Téléphone : 01.69.11.35.40		
Télécopieur : 01.60.86.87.52	Adresse de courrier électronique (courriel) : - Renseignements administratifs : frederic.clain@ac-versailles.fr - Renseignements techniques : valeriepaolozzi@goarchitecture.fr laurentdevallee@goarchitecture.fr	Adresse internet (U.R.L.) : S/O

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe I

Section III - Objet du marché

1) Objet du marché :

TRAITEMENT DES EPAUFRURES ET CONFORTATION D'ESCALIERS BETON AU LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT A BONDOUFLE

Type de marché de travaux : Exécution Conception-réalisation

2) Type de marché de fournitures : Sans Objet

Achat Location Crédit bail Location-vente

3) Type de marché de services : (voir liste en annexe III)

4) Nomenclature

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

- Objet principal : 4500000

5) Forme du marché :

a) S'agit-il d'un marché à bons de commande (art.77) : oui non

b) S'agit-il d'un marché à tranches ? oui non

➤ Dans l'affirmative, préciser le nombre et l'intitulé des tranches :

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

1) Lieu d'exécution et de livraison :

LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT
Rue Georges Pompidou
91070 BONDOUFLE

Section V – Caractéristiques principales

1) Nature et étendue (travaux)

TRAITEMENT DES EPAUFRURES ET CONFORTATION D'ESCALIERS BETON AU LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT A BONDOUFLE, ce marché comporte 2 lots :

LOT 01 : TRAITEMENT DES EPAUFRURES

LOT 02 : CONFORTATION D'ESCALIERS BETON

2) Options :

Sans objet

3) Acceptation de variantes : oui non

Section VI – Division en lots séparés

- 1) Prestations divisées en lots : oui non (se reporter à l'annexe II pour décrire les lots)
- Dans l'affirmative :
- Le candidat pourra présenter une offre pour chacun des lots.
 - Possibilité d'être attributaire : d'un lot de plusieurs lots de l'ensemble des lots

Section VII – Délai d'exécution

- 1) Délai d'exécution
LOT 01 : 3 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux dont 1 semaine de préparation, travaux du 18 avril au 6 mai 2016
LOT 02 : 2 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux dont 1 semaine de préparation, travaux du 18 avril au 29 avril 2016 (toutes interventions durant les vacances scolaires)
- 2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : Sans objet
- 3) Date prévisionnelle de commencement des travaux : 18 avril 2016

Section VIII – Conditions relatives au marché

- 1) Cautionnement et garanties exigés :
- Une retenue de garantie de 5% sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements; elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à 1ère demande ou une caution personnelle et solidaire.
- Le prix est global et forfaitaire, ferme et actualisable
- 2) Forme juridique que devra revêtir, après attribution, le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :
- Solidaire pour chacun des lots
- 3) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :
- oui non
- 4) Application de l'article 53 IV du code des marchés publics : oui non

Section IX – Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Elles devront obligatoirement être présentées dans une enveloppe extérieure contenant **deux dossiers distincts**, l'un relatif à la candidature, l'autre relatif à l'offre, dans les conditions prévues au 7) de la section XV du présent règlement. Le tout sera rendu en **2 exemplaires**.

A) Contenu du dossier relatif à la candidature

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45 et 52 du code des marchés publics).

1° - Documents relatifs à la capacité juridique du candidat

a) A fournir par l'ensemble des candidats :

- La déclaration de candidature (ou DC 4)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- La déclaration sur l'honneur en application des articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics :
 - a) de ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
 - b) de ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
 - c) de ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** (lutte contre le travail dissimulé);
 - d) de ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;
 - e) de ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - f) de ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
 - g) d'avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
 - h) d'être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- *Pour les organismes subventionnés uniquement* : l'attestation que le prix proposé a bien été déterminé en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et ne pas avoir bénéficié, pour déterminer ce prix, d'un avantage découlant des ressources ou des moyens attribués au titre d'une mission de service public.

Une déclaration type regroupant ces attestations est annexée au présent dossier de consultation¹.

b) A fournir si la situation du candidat le justifie :

¹ Annexe IV

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises,

c) A fournir pour une candidature présentée en groupement d'entreprises :

- Une lettre de candidature (ou DC4) faisant état de l'ensemble des membres du groupement et de l'habilitation du mandataire commun par ses co-traitants, si l'offre n'est pas signée par l'ensemble des entreprises groupées ;
- Par chaque co-traitant, l'ensemble des justificatifs listés aux a) et b)

2° - Documents à fournir pour apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats :

Les candidats apporteront la preuve de leur capacité professionnelle, technique et financière par tout moyen. Ils peuvent notamment fournir, si leur situation juridique le permet :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices, si disponibles ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, si disponibles ;
- une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Une présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années si disponibles, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

En cas de candidature présentée en groupement d'entreprises, l'ensemble du groupement devra fournir l'ensemble des justificatifs listés au 2° pour justifier de ses capacités professionnelles techniques et financières.

Pour justifier des capacités professionnelles techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public.

Des formulaires type peuvent être utilisés pour fournir la plupart des renseignements demandés. Ces formulaires sont disponibles sur le site du MINEFI :

<http://www.colloc.minefi.gouv.fr>

B) Contenu du dossier relatif à l'offre

1° Solution de base

- Acte d'engagement
- Décomposition du prix global et forfaitaire

- L'indication de la part de marché que le prestataire a éventuellement l'intention de sous-traiter.
- Le mémoire technique (dont le contenu est détaillé à la section XI ci-après)

NB : Quelque soit le mode de transmission de son offre (papier ou électronique), le candidat ne doit pas remettre en accompagnement de son offres le CCAP, le CCTP, le CCP ou le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

2° Solution(s) variante(s) : Sans objet

Section X – Critères de sélection des candidatures

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les capacités techniques et financières paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

Section XI – Critères d'attribution

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées au regard des éléments du dossier d'offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction : *(Cocher une seule case)*

1) des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

50 % Prix

50 % Valeur technique

Sera jugée à l'appui d'un mémoire technique qui devra préciser clairement :

- **1/** Les moyens mis à disposition pour cette opération :
 - CV / les références du conducteur d'opération pour des travaux similaires et l'organigramme de l'équipe dédiée à l'intervention, références similaires
- **2/** La méthodologie d'intervention
- **3/** Analyse des spécificités du projet
- **4/** Planning

Ces éléments constituant le mémoire technique seront les sous-critères permettant l'analyse de la valeur technique, tous les sous-critères ont la même valeur pondération.

Le bâreme d'évaluation des sous-critères 1, 2 et 3 est le suivant :

Appréciation	Note sur 10
Très bon	10
Bon	8 à 9
Assez bon	6 à 7
Moyen	4 à 5
Insuffisant	2 à 3
Très insuffisant	0 à 1

Le barème d'évaluation du critère 4, planning est le suivant :

Appréciation	Note sur 4
Planning respecté, très détaillé et pertinent	4
Planning respecté, détaillé	3
Planning respecté sans détails	2
Planning non respecté	1

Section XII – Procédure

Procédure adaptée

Section XIII – Négociation

Après examen des offres remises, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations.

Le cas échéant, la négociation aura lieu avec :

Les 2 meilleurs candidats à l'issue de la première analyse des offres. Les offres irrégulières, inappropriées ou qui méconnaissent la législation en vigueur auront été préalablement écartées de cette analyse.

Le cas échéant, l'invitation à négocier parviendra par email, par courrier recommandé avec accusé de réception, par fax.

La négociation fera l'objet :

D'une procédure écrite par courrier, e-mail ou fax.

D'entretien(s).

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base des critères annoncés ci-dessus.

Section XIV – Conditions de délai

1) Date et heure limite de réception des offres : **09 Mars 2016 à 17 h.**

(Fermeture de l'établissement du 23 Février 2016 au 06 Mars 2016 Inclus.)

2) Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Section XV – Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : **0000001**

2) Contenu du dossier de la consultation

- Règlement de la consultation (RC) ;
- Acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) ;
- Le planning ;
- Les plans ;
- Attestation de visite

2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

- Date limite d'obtention :
- Frais de reprographie (*le cas échéant*) :
- Conditions d'obtention (*choisir la modalité*) :

L'ensemble du dossier de consultation peut être obtenu gratuitement par téléchargement sur <http://www.iledefrance.fr/marches-publics/> (hotline : 0 820 20 77 43- Les retraits de DCE sur

support « papier » peuvent être obtenues par courrier ou retrait à l'adresse mentionnée à la section II

- Seules les pièces (citer les pièces concernées) peuvent être téléchargées sur <http://www.iledefrance.fr/marches-publics/> (hotline : 0 820 20 77 43). Les autres pièces peuvent être obtenues par courrier ou retrait à l'adresse mentionnée à la section II

3) Pièces à fournir par le candidat proposé pour l'attribution du marché

Le candidat proposé pour l'attribution du marché devra être à même de fournir, dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la lettre l'en informant les documents dont la liste figure en annexe V-1 (candidat établi en France) ou V-2 (candidat établi à l'étranger) du présent document. En cas de non production dans les délais impartis, son offre sera rejetée.

4) Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres doivent être transmises en deux exemplaires sous pli cacheté, portant les mentions suivantes :

**« MAPA CONFORTATION D'ESCALIERS BETON
AU LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT A BONDOUFLE »
“ Ne pas ouvrir ”**

Elles devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT
Rue Georges Pompidou
91070 BONDOUFLE**

Tel. : 01.69.11.35.40

Fax : 01.60.86.87.52

Horaires de réception des plis : de 9H à 12H et de 14H à 17H, du lundi au vendredi.

Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limite fixées en page 9, section XIV du règlement ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5) Renseignements complémentaires :

La visite du site est obligatoire, et l'accès à l'établissement est permis de 8H à 17H00 à partir du Lundi 08 Février jusqu'au Lundi 22 Février 2016 inclus.

Prendre contact auprès de l'intendance de l'établissement Tel. : 01.69.11.35.40

ANNEXE I - Adresses complémentaires

A ne remplir qu'en cas de différence avec la section II.

1. Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

d'ordre administratif

1 Nom de l'organisme : **Lycée François Truffaut-Service Intendance**

2 Correspondant : M. CLAIN Frédéric

3 Adresse : Rue Georges Pompidou

4 Code postal : 91070 5 Ville : BONDOUFLE

6 Pays (autre que la France) :

7 Téléphone : 01.69.11.35.40 9 Télécopieur : 01.60.86.87.52

Adresse de courrier électronique (courriel) : frederic.clain@ac-versailles.fr

11 Adresse internet (U.R.L.) :

d'ordre administratif et technique

2- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

1 Nom de l'organisme : **GO ARCHITECTURE**

2 Correspondants : Laurent de Vallée / Valérie PAOLOZZI

3 Adresse : 7, villa Anatole France

4 Code postal : 93200 5 Ville : SAINT-DENIS

6 Pays (autre que la France) :

7 Téléphone : 09 67 03 25 83 8 Poste : 9 Télécopieur : 01 48 20 21 51

10 Adresse de courrier électronique (courriel) : laurentdevallee@goarchitecture.fr
valeriepaolozzi@goarchitecture.fr

11 Adresse internet (U.R.L.) :

ANNEXE II - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS

- SANS OBJET

ANNEXE III - LISTE DES CATEGORIES DE SERVICES MENTIONNEE A LA SECTION III

- 1 - Services d'entretien et de réparation ;
- 2 - Services de transports terrestres (1), y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier ;
- 3 - Services de transports aériens : transports de voyageurs et de marchandises ;
- 4 - Transports de courrier par transport terrestre (1) et par air ;
- 5 - Services de télécommunications ;
- 6 - Services financiers:
 - a) services d'assurances,
 - b) services bancaires et d'investissement (2),
- 7 - Services informatiques et services connexes;
- 8 - Services de recherche et de développement (3) ;
- 9 - Services comptables et d'audit ;
- 10 - Services d'études de marché et de sondages;
- 11 - Services de conseil en gestion (4) et services connexes ;
- 12 - Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques ;
- 13 - Services de publicité ;
- 14 - Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés ;
- 15 - Services de publication et d'impression ;
- 16 - Services de voirie et d'enlèvement des ordures : services d'assainissement et services analogues.

(1) A l'exclusion des services de transports ferroviaires.

(2) Sous réserve des dispositions du 5° de l'article 3 du code des marchés publics.

(3) Sous réserve des dispositions du 6° de l'article 3 du code des marchés publics.

(4) A l'exclusion des services d'arbitrage et de conciliation.

Modèle recommandé à remplir par le candidat ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement

Objet du marché : TRAITEMENT DES EPAUFRURES ET CONFORTATION D'ESCALIERS BETON AU LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT A BONDOUFLE

Nom, prénom et qualité du signataire (*personne habilitée à engager la société ou l'entité concernée*) :

Adresse professionnelle et téléphone :

Agissant pour :

- mon propre compte**
 le compte de (*indiquer le nom de la société ou de l'entité concernée*)

Certifie sur l'honneur :

- ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
 - ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;
 - ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;
 - ➔ ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ;
 - ➔ ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - ➔ ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
 - ➔ avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;*
 - ➔ être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Pour les organismes subventionnés uniquement** : que le prix proposé a bien été déterminé en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et ne pas avoir bénéficié, pour déterminer ce prix, d'un avantage découlant des ressources ou des moyens attribués au titre d'une mission de service public.

A _____, le ____ / ____ / ____

Signature

* Le candidat qui est proposé pour l'attribution du marché est informé qu'il doit être à même de fournir, dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la lettre l'en informant, les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents ainsi que les pièces mentionnées à l'article R.324-4 (R.324-7 pour les personnes établies à l'étranger).

Annexe V-1 Documents et attestations à remettre par le candidat retenu établi en France

Après attribution du marché puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution

A – Documents à remettre au pouvoir adjudicateur

Le candidat, à qui il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi en France, fournit à l'acheteur :

A – 1. Dans tous les cas :

Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales et datant de moins de six mois (article R324-4 1° a).

A – 2. Dans le cas où une immatriculation au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)** ou au **Répertoire des Métiers (RM)** est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants (article R324-4 2°) :

- a) Un extrait K ou K bis RCS (délivré par les services du greffe du tribunal du commerce à une date récente);
- b) Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM ;
- c) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (avec les mentions obligatoires)²;
- d) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription).

B - Attestation sur l'honneur à remettre au pouvoir adjudicateur

L'attestation sur l'honneur est faite par le déclarant lui même, elle est datée (selon les cas, soit au jour où le candidat est informé qu'il est attributaire soit tous les 6 mois suivant la date de signature du marché), puis signée par le déclarant. Elle peut être établie soit en utilisant le présent modèle, soit sur papier libre.

J'atteste sur l'honneur :

- a) dans tous les cas, avoir déposé, auprès de l'administration fiscale, à la date figurant sur cette attestation (article R324-4 1° b).
 - 1. l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
 - 2. et le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises, pour le candidat qui n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et qui n'est pas en mesure de produire un extrait K ou K-bis ou une carte d'identification justifiant d'une inscription au RM
- b) dans le cas où j'emploie des salariés, de la réalisation du travail par des salariés régulièrement employés au regard des articles L320, L143-3 et R143-2 du code du travail (article R324-4 3°).

A _____, le _____

Signature

(nom et qualité de la personne signataire ayant le pouvoir d'engager le candidat retenu)

² Les mentions obligatoires sont : le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente

Annexe V-2 Documents et attestations à remettre par le candidat retenu établi à l'étranger

Après attribution du marché puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution

A – Documents à remettre au pouvoir adjudicateur

Le candidat, à qui il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi ou domicilié dans un Etat étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur :

A – 1. Dans tous les cas :

- 1) Un document qui mentionne (article R324-7 1° a):
 - son numéro individuel d'identification à la TVA en France², en cas d'assujettissement à la TVA;
 - pour le candidat qui n'est pas tenu d'avoir un numéro individuel d'identification à la TVA en France : un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;
- 2) Un document attestant la régularité de sa situation sociale au regard (article R324-7 1° b)
 - du règlement CE n° 1408/71 du 14 juin 1971 ;
 - ou d'une convention internationale de sécurité sociale,

ou, à défaut, une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme français de recouvrement et datant de moins de six mois.

A – 2. Dans le cas d'une immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire, l'un des documents suivants (article R324-7 2°) :

- a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant l'inscription ;
- b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (comportant les mentions obligatoires)³
- c) S'agissant des entreprises en cours de création, un document, datant de moins de six mois, de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription et attestant de la demande d'immatriculation en cours.

B - Attestation sur l'honneur à remettre au pouvoir adjudicateur

L'attestation sur l'honneur est faite par le déclarant lui même, elle est datée (selon les cas soit au jour de l'attribution du marché public soit tous les 6 mois suivants la date de signature du marché), puis signée par le déclarant. Elle peut être établie soit en utilisant le présent modèle, soit sur papier libre.

J'atteste sur l'honneur (article R324-7 3°) :

dans le cas où j'emploie des salariés pour effectuer une prestation de services d'une durée supérieure à un mois, que je fournis à ces salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R143-2 du code du travail, ou des documents équivalents.

A _____, le

Signature

(nom et qualité de la personne signataire ayant le pouvoir d'engager le candidat retenu)

² Le numéro individuel d'identification à la TVA est attribué par les services fiscaux en application de l'article 286 ter du code général des impôts

³ Les mentions obligatoires sont : le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel